
MUNICIPALITE

REPONSES

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne et consorts relative à la gestion des déchets déposée le 10 avril 2008
et
à celle de M. le Conseiller communal Thierry Oppikofer et consorts relative à la gestion des encombrants déposée le 10 avril 2008

Renens, le 25 avril/AP/md

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les deux interpellations citées en titre traitant d'un même sujet, à savoir la gestion des déchets, la Municipalité se propose d'y répondre d'une manière conjointe.

Il sera tout d'abord nécessaire de donner la position générale ainsi que les réactions et décisions de la Municipalité et d'aborder aussi les questions liées à la communication et à travers celles-ci la sensibilisation de la population.

Ainsi, il sera possible de répondre à l'ensemble des questions posées dans l'interpellation de Monsieur Thierry Oppikofer et consorts (5 premières) et à certaines (la sixième ci-dessous) de Madame Nicole Divorne et consorts. Il s'agit des questions suivantes :

1. Quelles sont les mesures prises et/ou envisagées par la Municipalité pour éviter l'obstruction des trottoirs et rues de Renens lors des prochains jours de ramassage des déchets encombrants ?
2. Comment la Municipalité compte-t-elle améliorer la sensibilisation de la population aux problèmes des déchets encombrants, notamment mieux trier et ne jeter aux déchets encombrants que les objets non-recyclables d'une certaine taille ?
3. Existe-t-il une stratégie de communication sur le tri et le ramassage de déchets allant plus loin que le calendrier de ramassage et les Carrefour Info Renens ?

4. De quelle façon la Municipalité procède si dans les prochains mois des déchets encombrants sont de nouveau déposés en dehors des jours de ramassage officiels du nouveau système ? Et y'a-t-il une information particulière pour les habitants des maisons et immeubles concernés par ces dépôts sauvages ?
5. Ce ramassage la semaine précédente était une première expérience, il est vrai. La question mérite d'être posée néanmoins : Quels sont les critères sur lesquels la Municipalité se reposera pour changer de stratégie en matière de ramassage de déchets encombrants l'année à venir ?
6. Est-il possible de commencer le ramassage des déchets encombrants dès le mercredi matin et de le terminer au plus tard le jeudi matin, y compris un nettoyage des surfaces utilisées ?

La volonté générale de la Municipalité est d'améliorer le tri des déchets en proposant des solutions claires et précises. C'est pour aller dans ce sens qu'un délégué environnemental a été engagé en novembre 2007.

Contrairement à certaines communes, la Municipalité avait décidé de maintenir le ramassage des déchets encombrants mais en le faisant passer de 12 à 4 fois par année. Lausanne a diminué le nombre de ramassage et les communes voisines, Prilly et Crissier, l'ont supprimé en 2008. De plus, Chavannes s'apprête à l'abolir en 2009. Ce changement correspond à l'ouverture de nouvelles déchèteries et malgré tout à une meilleure sensibilisation de la population à la problématique du tri ainsi qu'à des raisons économiques.

La Municipalité regrette les problèmes engendrés lors du dernier ramassage des objets encombrants. Cette situation est probablement due en partie à l'indiscipline de certains mais plus sûrement à une communication insuffisante, non seulement sur les jours de ramassage mais aussi sur les règles de tri.

Dès lors, la Municipalité a décidé de mettre en place une véritable politique d'information à travers une campagne de sensibilisation qui démarrera en juin prochain et qui se prolongera, en tout cas, jusqu'à la fin de l'année.

Une partie de cette campagne visera à mieux faire connaître les deux déchèteries qui sont à disposition de l'ensemble de la population, celle de Bussigny et celle de Malley. Pour ce faire, il sera procédé à la distribution de cartes des deux déchèteries à l'ensemble des ménages non pourvus, soit environ 70% des habitants. Cet envoi sera accompagné des directives nécessaires, et malheureusement peu connues, relatives aux règles de tri. En effet, on doit constater que la moitié du tonnage mis dans la rue est composé de déchets de moins de 60 cm, qui devraient aller dans les ordures ménagères. Les appareils électriques et électroniques, les déchets spéciaux ménagers, les pneus et les textiles sont aussi interdits de dépôt lors du ramassage des objets encombrants, des filières spécifiques à chaque type de déchet étant en place. Un aspect positif ; on peut relever que suite à la diminution de la fréquence de ramassage des encombrants, il a été observé depuis le début de l'année une augmentation favorable de la fréquentation des deux déchèteries (+ 1000 passages).

La Municipalité espère que cette première mesure (envoi de cartes) participera à améliorer la situation lors du prochain ramassage des encombrants le 1^{er} juillet prochain.

Par ailleurs, concernant ce ramassage, la Municipalité a décidé de le maintenir, pour l'instant, selon le dernier calendrier fixé, soit 4 fois par année.

Par contre, les déchets seront évacués sur deux jours au lieu de 4, avec une priorité mise sur les emplacements les plus surchargés, indifféremment du secteur concerné. Un effort supplémentaire sera aussi apporté au balayage du domaine public après le ramassage.

Concernant les dépôts sauvages, dans tous les cas, le Service Environnement et Maintenance prend contact avec les gérances concernées pour trouver des solutions pour éviter le déchargement illicite de déchets. Cette dernière action a ses limites, car bien souvent les déchets sont amenés par des personnes non identifiables ou dans certains cas par des habitants de communes limitrophes, où la collecte des encombrants a été arrêtée.

En conséquence, il sera procédé aussi à des contrôles relatifs au domicile de personnes déposant des objets vraisemblablement d'une manière sauvage, ceci conformément au règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, article 12, lettre b) qui stipule : « *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des déchets provenant d'autres communes* ».

Il faut encore relever que notre délégué environnemental a déjà de nombreux contacts avec la population, certaines entreprises mais surtout les gérances et les concierges des immeubles, ceci afin de les informer au mieux, de les sensibiliser et qu'ils soient des intermédiaires avec les locataires.

Pour en revenir à la campagne d'information, différents supports seront utilisés et différents thèmes seront abordés. Cette campagne se déroulera à moyen ou long terme et accompagnera quelques mesures que la Municipalité entend encore prendre. Elle a chargé la Direction Environnement-Maintenance d'étudier et de proposer de nouvelles stratégies de collecte des déchets, telles la déchèterie mobile dans les quartiers avec initiation au tri, la collecte individualisée sur appel, la mise en place d'un système de contrôle des déchets par des agents de propretés, la pose de bennes multi-usage dans les quartiers, la création d'une ressourcerie, etc.

La stratégie pour 2009 devra permettre de conserver un service de qualité pour la population. Elle devra néanmoins favoriser un meilleur tri à la source des déchets. La propreté de la Ville est également un élément majeur à prendre en compte. Les coûts induits par cette nouvelle gestion devront être réalistes par rapport aux objectifs fixés. L'expérience de ramassage différé en 2008 pour favoriser le réemploi n'a pas donné satisfaction. Il s'agit pourtant de la meilleure valorisation des déchets d'un point de vue écologique et économique. Cela doit malheureusement être régi par des règles qu'il n'est pas possible de faire respecter dans la rue. La solution de la ressourcerie permettra d'apporter cet encadrement. De même, l'aspect régional ne doit pas être sous évalué. Les apports de déchets venant de l'extérieur en sont l'exemple.

Deux questions contenues dans l'interpellation de Mme Nicole Divorne méritent encore une réponse.

1. Le calendrier de ramassage des déchets peut-il être corrigé à l'avenir et contenir, comme jusqu'en 2007, les dates précises pour le ramassage des déchets végétaux ?

Réponse :

Afin de clarifier au mieux les dates de collecte des déchets verts en 2009, le calendrier de ramassage sera modifié de sorte que les dates soient précisées avec la couleur et le pictogramme adéquats.

2. La Municipalité peut-elle nous informer sur le succès du ramassage bimensuel du vieux papier et, si nécessaire, prendre les mesures adéquates pour assainir la situation ?

Réponse :

Depuis 2007, Renens a augmenté sa prestation de collecte du papier / carton et a passé d'un ramassage mensuel à une collecte bimensuelle. Cette opération a été effectivement neutre financièrement en comparant 2006 et 2007. L'augmentation du prix de reprise de cette matière en 2007 (de Fr. 30.-- à Fr. 85.-- crédits par tonne) a couvert les coûts supplémentaires de collecte. Du point de vue recyclage, cette prestation a permis de collecter 46 kg par habitant en 2007 contre 43 kg par habitant en 2006 (+6%). Le potentiel d'amélioration de cette collecte est encore très important : la moyenne vaudoise en 2006 est de 74 kg/hab. Le tri sélectif des ménages (courrier publicitaire, emballages carton) doit donc être largement amélioré pour pouvoir atteindre 90 kg/hab en 2020.

Par ses réponses, la Municipalité estime avoir répondu aux interpellations de M. le Conseiller communal Thierry Oppikofer et consorts ainsi qu'à celle de Mme la Conseillère Nicole Divorne et consorts relatives à la gestion des déchets.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Marianne Huguenin (L.S.)

Le Secrétaire :

Jean-Daniel Leyvraz